

EMISSION D'UN EMPRUNT OBLIGATAIRE

VISA du Conseil du Marché Financier :

Portée du visa du CMF : **Le visa du CMF, n'implique aucune appréciation sur l'opération proposée. Le prospectus est établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires. Le visa n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des éléments comptables et financiers présentés. Il est attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.**

EMPRUNT OBLIGATAIRE « CIL 2012-1 »

L'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la CIL tenue le 24/05/2011 a autorisé l'émission d'un ou plusieurs emprunts obligataires pour un montant total de 100 millions de dinars avant la date de la tenue de l'AGO statuant sur l'exercice 2011 et a donné pouvoir au Conseil d'Administration, pour en fixer les montants successifs, les modalités et les conditions.

Dans le cadre de cette autorisation, le Conseil d'Administration réuni en date du 20/10/2011 a autorisé l'émission d'un emprunt obligataire d'une durée de 5 ans et d'un montant de 20 000 000 dinars susceptible d'être porté à un montant de 30 000 000 dinars, dans le cas où les conditions du marché le permettraient. Le Conseil a délégué au Président Directeur Général le pouvoir de fixer les taux d'intérêts de l'emprunt.

Dans le cadre de cette délégation, le Président Directeur Général a décidé d'émettre un emprunt obligataire pour un montant de 20 millions de dinars et a fixé les taux d'intérêts à **TMM+1,25%** brut l'an pour le taux variable et **6%** brut l'an pour le taux fixe.

Renseignements relatifs à l'opération :

Dénomination de l'emprunt : « CIL 2012/1 »

Montant de l'emprunt : 20.000.000 dinars.

Nombre de titres émis : 200.000 obligations

Valeur nominale des titres : 100 dinars

Durée totale : 5 ans

Période de souscription et versement :

Les souscriptions à cet emprunt seront ouvertes le **23 février 2012** et clôturées sans préavis au plus tard le **30 mars 2012**.

Les demandes de souscriptions seront reçues dans la limite des titres émis soit 200 000 obligations.

En cas de non placement intégral de l'émission à la date de clôture de la période de souscription, soit le **30 mars 2012** et passé ce délai, les souscriptions seront prorogées jusqu'au **23 mai 2012** avec maintien de la date unique de jouissance en intérêts. Passé ce délai, le montant de l'émission correspondra à celui effectivement collecté par la société.

Un avis de clôture sera publié aux bulletins officiels du Conseil du Marché du Financier et de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, dès la clôture effective des souscriptions.

Organisme financier chargé de recueillir les souscriptions du public :

Les souscriptions à cet emprunt et les versements seront reçus à partir du **23 février 2012** aux guichets de la **Compagnie Générale d'Investissement**, intermédiaire en bourse, 16 Avenue Jean Jaurès, 1001 Tunis.

But de l'émission :

La Compagnie Internationale de Leasing a prévu pour l'année 2012 des mises en force qui s'élèvent à 170 millions de dinars. Ces mises en force seront financées à hauteur de 60 millions de dinars par deux emprunts obligataires (dont 20 millions dinars objet de la présente note d'opération), 40 millions de dinars par d'autres emprunts à moyen terme et par l'encaissement des crédits de leasing accordés durant les années passées.

Prix de souscription :

Les obligations seront émises au pair, soit 100 dinars par obligation, payables à la souscription. Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture, soit le **30 mars 2012**, seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Date de jouissance des intérêts :

Chaque obligation souscrite dans le cadre du présent emprunt porte jouissance en intérêts à partir de la date effective de sa souscription et libération.

Les intérêts courus au titre de chaque obligation entre la date de souscription et libération et la date limite de clôture des souscriptions, soit le **30 mars 2012** seront décomptés et déduits du prix de souscription.

Toutefois, la date unique de jouissance en intérêts pour toutes les obligations émises qui servira de base à la négociation en bourse est fixée au **30 mars 2012**, soit la date limite de clôture des souscriptions, et ce même en cas de prorogation de cette date.

Date de règlement : A la souscription.

Taux d'intérêt :

Les obligations du présent emprunt seront offertes à deux taux d'intérêts différents au choix du souscripteur :

- Taux du Marché Monétaire (TMM publié par la BCT) + **1,25%** brut calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis. Ce taux correspond à la moyenne arithmétique des douze derniers taux moyens mensuels du marché monétaire tunisien précédant la date de paiement des intérêts majorée de 125 points de base. Les douze mois à considérer vont du mois de mars de l'année N-1 au mois de février de l'année N.

- Taux annuel brut de **6,0%** l'an calculé sur la valeur nominale restant due de chaque obligation au début de chaque période au titre de laquelle les intérêts sont servis.

Le souscripteur choisira lors de la souscription le type de taux à adopter.

Modalité et délais de délivrance des titres :

Le souscripteur recevra, dès la clôture de l'émission, une attestation portant sur le nombre d'obligations détenues, délivrée par l'intermédiaire agréé mandaté, la C.G.I. Intermédiaire en bourse.

Intérêts :

Les intérêts sont payés à terme échu le **30 mars** de chaque année.

La dernière échéance est prévue pour le **30 mars 2017**.

Amortissement et remboursement de l'emprunt :

Toutes les obligations émises seront remboursables à partir de la première année de la date limite de clôture des souscriptions d'un montant annuel constant de 20 dinars par obligation, soit 1/5 de la valeur nominale de chaque obligation.

L'emprunt sera amorti en totalité le **30 mars 2017**.

Prix de remboursement :

Le prix de remboursement est de 100 dinars par obligation.

Durée de vie moyenne : 3 ans

Duration de l'emprunt (souscription à taux fixe) : 2,783 années.

Notation de l'émission

L'Agence de Notation Fitch Ratings a attribué, sur l'échelle nationale, la note BBB-(tun) à la présente émission de la Compagnie Internationale de Leasing en date du 30/01/2012.

La note nationale "BBB" indique : des créances pour lesquelles l'aptitude au paiement en temps et en heure du principal et des intérêts est adéquate, comparativement aux autres entités émettrices de dettes dans le pays. Cependant, une évolution défavorable des facteurs d'exploitation ou des conditions économiques et financières pourrait affecter cette aptitude dans une plus large mesure que pour les créances notées dans les catégories supérieures.

La CIL s'engage à continuer à se faire noter pendant toute la durée de l'emprunt, afin d'assurer aux obligataires et aux cessionnaires des obligations une information régulière sur sa situation financière.

Notation de la société et son historique :

Le 21 décembre 2011, Fitch Ratings a abaissé la note nationale à long terme de la Compagnie Internationale de Leasing (CIL) de 'BBB (tun)' à 'BBB-(tun)' et a confirmé sa note à court terme 'F3 (tun)'. Simultanément, l'agence a levé la surveillance négative sous laquelle ces notes avaient été placées. La perspective de la note nationale à long terme est stable.

Fiscalité des titres : Droit commun régissant la fiscalité des obligations.

Intermédiaire agréé mandaté par la société émettrice pour la tenue du registre des obligataires :

L'établissement, la délivrance des attestations portant sur le nombre d'obligations détenues ainsi que la tenue du registre des obligations seront assurés durant toute la durée de vie de l'emprunt par la Compagnie Générale d'Investissement, Intermédiaire en Bourse.

L'attestation délivrée à chaque souscripteur doit mentionner le taux d'intérêt choisi par ce dernier et la quantité y afférente.

Le prospectus relatif à la présente émission est constitué d'une note d'opération visée par le CMF sous le n°12-766 du 09 février 2012, d'un document de référence enregistré auprès du CMF en date du 17 janvier 2012 sous le n°12-001, des indicateurs d'activité de la CIL relatifs au 1er trimestre 2012 pour tout placement sollicité après le 20 avril 2012 et des états financiers de la CIL, pour tout placement sollicité après le 30 avril 2012.

La note d'opération et le document de référence susvisés sont mis à la disposition du public, sans frais, auprès de la CIL et de la CGI, 16 avenue Jean Jaurès -1001 Tunis-, et sur le site internet du CMF : www.cmf.org.tn.

Les indicateurs d'activité de l'émetteur relatifs au 1er trimestre 2012 et les états financiers de l'émetteur relatifs à l'exercice 2011 seront publiés au bulletin officiel du CMF au plus tard respectivement le 20 avril et le 30 avril 2012.